

29^e GRAND PRIX DES GOLFS DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

ORGANISÉ PAR LES CLUBS DE
ROUEN MONT-SAINT-AIGNAN, ÉTRETAT, LE HAVRE-OCTEVILLE- SUR- MER et DIEPPE-POURVILLE
les Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 Juillet 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG 2019.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Grand prix ouvert aux joueuses et joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère** licenciés auprès de la Fédération Française de Golf (FFGolf) ou d'une fédération étrangère reconnue :

- dont l'index n'est **pas supérieur à 11,4 pour les messieurs et pas supérieur à 14,4 pour les dames** ;
- ayant fait enregistrer pour 2019 auprès de la FFGolf un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé prévu. Pour les joueurs non licenciés auprès de la FFGolf, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription ;
- étant à jour du règlement des frais d'inscription à tous les grands prix antérieurs ;
- **s'étant acquitté du "Droit de jeu fédéral"** (licenciés FFGolf seulement, règlement sur l'espace licencié).

Les index retenus sont ceux détenus et enregistrés sur fléole au soir de la date de clôture des inscriptions, le vendredi 5 juillet 2019.

Pour les compétiteurs non licenciés de la FFGolf, l'index doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

Le nombre maximum de compétiteurs est fixé à 120 participants. Si ce nombre est atteint ou dépassé, 27 places minimum seront réservées aux dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions) et 12 places maximum pour les pros, 16 wildcards sont attribuées par les clubs participants à l'issue d'épreuves qualificatives (voir ci-après).

Les joueurs entrant dans le champ des limites d'index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et, le cas échéant après, avec les priorités conformes au paragraphe 7 alinéas "Inscription", "liste d'attente" et "champ des joueurs" du cahier des charges des grands prix (voir vadémécum FFG 2019), à savoir :

Dix pour cent du champ, soit 9 places pour les messieurs et 3 places pour les dames, est réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord (sans limite d'index) les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis, dans les limites d'index fixées, l'ordre des index.

Une liste des joueurs inscrits et retenus pour l'épreuve à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le mardi 9 juillet.

Chacun des quatre Clubs organisateurs dispose de trois wildcard pour la 1^{ère} série Messieurs et d'une pour la 1^{ère} série Dames, mises en jeu lors d'une compétition qualificative disputée en strokeplay dans le mois précédant le Grand Prix de la Côte d'Albâtre. Deux wildcards restent disponibles pour la Ligue de Normandie à affecter avant la date de clôture des inscriptions.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse le nombre maximum de compétiteurs à la date de clôture des inscriptions, une liste d'attente sera établie pour pallier les forfaits, avec les mêmes priorités que ci-dessus.

SERIES

- Série Pro. Mixte
- 1re série Messieurs index inférieur ou égal à 11,4
- 1re série Dames index inférieur ou égal à 14,4

MARQUES DE DÉPART

- 1^{ère} série Messieurs et Pro Messieurs : blanches
- 1^{ère} série Dames ou Pro Dames : bleues

DATES ET GOLFS RETENUS

Ven 19 juillet 2019 : ROUEN MSA

Sam 20 juillet 2019 : DIEPPE

Dim 21 juillet 2019 : ETRETAT

FORME DE JEU

- Simple Stroke Play - 54 trous / 18 trous par jour sur chacun des 3 terrains retenus et aux dates précisées ci-dessus.
- En cas d'intempéries, sur la décision du Comité directeur, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

CODE DE COMPORTEMENT

Chaque participant sera censé connaître avant de prendre le départ du premier tour, les dispositions du "Code de Comportement" adopté conformément à la Règle 1.2b, comme règle locale pour les épreuves fédérales amateurs et faisant l'objet du § 14 du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2019 et de la Hard Card 2019 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs". S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets, de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour ou d'un play-off dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking, toute infraction entraînera une pénalité selon le code de comportement.

INSCRIPTIONS

- Pour les membres de l'un des 4 clubs organisateurs..... **70 €**
- Pour les jeunes de 19 à 25 ans membres des 4 clubs organisateurs (nés entre 1994 et 2000) **35 €**
- Pour les joueurs extérieurs..... **100 €**
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans extérieurs (nés entre 1994 et 2000) **50 €**
- Pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 2001 ou après) **30 €**

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les droits d'inscription pourront être remboursés en cas d'annulation enregistrée avant la clôture des inscriptions. Ils restent dus après cette date.

Clôture des inscriptions le vendredi 5 Juillet 2019 à 12 H.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site internet des 4 golfs.

ENTRAÎNEMENT

- Le jour d'entraînement sera le jeudi 18 Juillet 2019 sur les 3 terrains sur réservation. Gratuité sur l'un des terrains joués pour la compétition.
- Rappel (R 5.2) : Chaque jour de compétition, l'entraînement est interdit avant un tour sur le terrain à jouer ce jour-là pour le Grand Prix. Sauf autre décision du Comité, un joueur est autorisé à s'entraîner sur le parcours sur lequel il vient de jouer après avoir fini son dernier tour de la journée (incluant éventuellement le tour de play-off), voir les pénalités pour infraction à la règle 5.2.

PRIX & DÉPARTAGE

- Dotation Pro.
- Dans chaque série : 3 prix Brut, 3 prix Net.
- Prix spéciaux dans chaque série.
- Le brut prime le net
- En cas d'égalité pour la première place, play off, trou par trou, stroke play. En cas d'impossibilité de jouer le play-off, le classement provisoire deviendra définitif.
- Pour les pros, en cas d'ex-aequo au-delà de la 1^{ère} place, les gains correspondants seront partagés.
- Dans tous les autres cas, le dernier terrain joué par série sera pris en compte, puis les 9, 6, 3 derniers trous et trou par trou en remontant (si l'égalité persistait, prise en compte de l'avant dernier terrain).

CÉRÉMONIES

Cérémonie de Remise des Prix et Cocktail le dimanche 21 Juillet 2019 à partir de 19 h 30 au golf d'Etretat.

COMITÉ

Composition du Comité Directeur du Grand Prix :

- Les Présidents des 4 golfs (ou leur représentant)
- L'arbitre en chef du Grand Prix
- Un représentant de la Ligue de Normandie
- La directrice ou le directeur du tournoi

Il est représenté sur chaque terrain du Grand Prix par un Comité d'épreuve assumant les responsabilités dévolues par la Section 1 des "Procédures pour le Comité" (Guide Officiel des Règles de Golf) composé de :

- Un arbitre de l'épreuve
- Un représentant de la Ligue (qui peut être un second arbitre)
- Un ou trois représentant(s) du club sur le terrain duquel se déroule l'épreuve.

29^e TROPHÉE DES GOLFS DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

ORGANISÉ PAR LES CLUBS DE
ROUEN MONT-SAINT-AIGNAN, ÉTRETAT, LE HAVRE-OCTEVILLE- SUR- MER et DIEPPE-POURVILLE
les Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 Juillet 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Les règlements et règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs s'appliquent à cette épreuve
Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs
et celui spécifique des épreuves en simple ou en double.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française ou étrangère licenciés auprès de la Fédération Française de Golf (FFGolf) ou d'une Fédération étrangère reconnue.

Les licenciés de la FFGolf doivent être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'ils ont fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (certificat ou attestation enregistré auprès de la FFGolf à la date de clôture des inscriptions).
Les joueurs non licenciés auprès de la FFGolf doivent fournir un certificat médical à l'inscription.

SERIES

- 2^e série Messieurs index 11,5 à 16,4
- 3^e série Messieurs index 16,5 à 24,4
- 2^e série Dames index 14,5 à 24,4
- Série Seniors Mixte* index inférieur ou égal à 19,4 pour les Messieurs et 22,4 pour les Dames

* Les joueuses et joueurs doivent être nés le 18 Juillet 1969 ou avant.

L'appellation "Grand Prix" sera réservée aux classements bruts des 1^{re} séries Messieurs et Dames (index limités à 11,4 et 14,4), et série Pro mixte.

MARQUES DE DÉPART

- 2^e série Messieurs blanches
- 3^e série Messieurs jaunes
- 2^e série Dames rouges
- Seniors Mixte jaunes / rouges

Remarque : une série « Handigolf » pourra être créée avec marques de départs adaptées.

DATES ET GOLFS PAR SÉRIE

GPCA 2019	LE HAVRE	ROUEN	DIEPPE	ÉTRETAT
Ven 20/7	3 ^e M	1 ^{ère} M, 1 ^{ère} D, Pro	2 ^e D, Sen Mix	2 ^e M
Sam 21/7	2 ^e D, Sen Mix	2 ^e M	1 ^{ère} M, 1 ^{ère} D, Pro	3 ^e M
Dim 22/7	2 ^e M	2 ^e D, Sen Mixte	3 ^e M	1 ^{ère} M, 1 ^{ère} D, Pro

FORME DE JEU

- Simple Stroke Play - 54 trous – SAUF pour la 2^e série Dames et 3^e série Messieurs, Simple Stableford 18 trous par jour - sur 3 des 4 parcours (voir ci-dessus)
- En cas d'intempéries, sur la décision du Comité directeur, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

CODE DE COMPORTEMENT - VOITURETTES

Chaque participant sera censé connaître avant de prendre le départ du premier tour, les dispositions du "Code de Comportement" adopté conformément à la Règle 1.2b comme règle locale pour les épreuves fédérales amateurs et faisant l'objet du § 14 du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2019 et de la Hard Card 2019 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs". S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets, de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour ou d'un play-off dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking, toute infraction entrainera une pénalité selon le code de comportement.

Les voiturettes sont interdites pendant la compétition sauf pour les joueuses et joueurs "handigolf" titulaires d'un médical pass délivré par l'EGDA avec la mention "buggy yes" (paragraphe I-4 du règlement général des épreuves fédérales amateurs), les infractions sont pénalisées par le § 10, Règle locale sur les moyens de transport, du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2019 et de la Hard Card 2019 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs".

INDEX

L'index pour toutes les séries sera celui figurant sur FLEOLE à la date de clôture des inscriptions le 5 juillet 2019.

Pour les compétiteurs non licenciés de la FFGolf, l'index à cette même date doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

INSCRIPTIONS

- Pour les membres de l'un des 4 clubs organisateurs..... **70 €**
- Pour les jeunes de 19 à 25 ans membres des 4 clubs organisateurs (nés entre 1994 et 2000)**35 €**
- Pour les joueurs extérieurs.....**100 €**
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans extérieurs (nés entre 1994 et 2000) **50 €**
- Pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 2001 ou après) **30 €**

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les droits d'inscription pourront être remboursés en cas d'annulation enregistrée avant la clôture des inscriptions. Ils restent dus après cette date.

Clôture des inscriptions le vendredi 5 Juillet 2019 à 12 H.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site internet des 4 golfs.

Nombre d'inscrits limité à 120 par terrain, dans l'ordre des inscriptions régularisées.

ENTRAINEMENT

Le jour d'entraînement sera le jeudi 18 Juillet 2019 sur les 4 terrains sur réservation. Gratuité sur l'un des terrains joués pour la compétition.

Rappel (R 5.2) : Chaque jour de compétition, l'entraînement est interdit avant un tour sur le terrain à jouer ce jour-là pour le Grand Prix. Sauf autre décision du Comité un joueur est autorisé à s'entraîner sur le parcours sur lequel il vient de jouer après avoir fini son dernier tour de la journée (incluant éventuellement le tour de play-off), voir les pénalités pour infraction à la règle 5.2.

PRIX & DÉPARTAGE

Dans chaque série (sauf Seniors mixte) : 3 prix Brut et 3 prix Net.

Série Seniors mixte : 1 prix Brut Messieurs, 1 prix Brut Dames, 4 prix Net.

Le Brut prime le Net.

En cas d'égalité, c'est le dernier terrain joué par série qui sera pris en compte, puis les 9, 6, 3 derniers trous et trou par trou en remontant (si l'égalité persistait, prise en compte de l'avant dernier terrain).

CÉRÉMONIES

Cérémonie de Remise des Prix et Cocktail le dimanche 21 Juillet 2019 à partir de 19h30 au golf d'Étretat.

COMITÉ

Sur chaque terrain, le Comité directeur est représenté par un Comité d'épreuve composé à l'initiative de l'Association Sportive concernée.